Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_57-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
28 avril 2026

N° de la délibération
2026-57

L'an 2026, le 4 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 28 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 28 avril 2026.

Présents (23) : M. TROADEC Christian, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Hélène GUILLEMOT, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Valérie LUCAS, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Fabienne RICHARD

et MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (6) : Patrice LE DU à TROADEC Christian, Jean-Yves NICOLAS à Daniel COTTEN, Catherine BOULANGER à Anne-Marie KERDRAON, Alan LE BUREL à Serge COUTELLER, Yann MANAC'H à Hervé PHILIPPE, Alexandra FRAYSSE à Hélène GUILLEMOT

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Isabelle LE LÉON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 7 mai 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 7 mai 2026

Syndicat Intercommunal d'action sociale et culturelle (SIASC) : nomination des délégués représentant des associations

Rapporteur : Hélène Guillemot

Selon les dispositions de l'article L 2121-33 du CGCT, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues au CGCT et les textes régissant ces organismes.

Le vote a lieu à bulletin secret. Toutefois, Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (article L 2121-21 du CGCT).

Le S.I.A.S.C assure notamment la gestion d'activités en direction des personnes âgées : portage de repas à domicile, téléassistance, réseau gérontologique, vacations de psychologue.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_57-DE

Le SIASC est composé de deux collèges :
- le collège des élus
- le collège des représentants d'associations et d'organismes concernés par une ou plusieurs activités du Syndicat.

Il est rappelé que le nombre de conseillers élus dépend du nombre d'habitants.

POPULATIONS TOTALES AU 1ER JANVIER 2026 INSEE

COMMUNES	**NOMBRE HABITANTS**	**NOMBRE DELEGUES TITULAIRES**	**SUPPLEANTS**
CARHAIX	7869	8 (4 élus et 4 représentants d'associations)	8 (4 élus et 4 représentants d'associations)
CLEDEN	1149	2	2
KERGLOFF	915	2	2
MOTREFF	666	2	2
PLOUNEVEZEL	1189	2	2
POULLAOUEN	1504	4	4
SAINT HERNIN	762	2	2
SERVICE A DOMICILE DU CORONG		4	4
TOTAL		**26**	**26**

L'article 6 des statuts du SIASC prévoient que la commune de Carhaix désigne 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants. Les délégués sont répartis ainsi : 50% pour le collège des représentants du conseil municipal, 50% pour le collège des représentants d'Associations et d'Organismes concernés par une ou plusieurs actions du SIASC. Les délégués siègent au sein d'un comité qui se réunit au moins une fois par semestre. Le comité élit un bureau comprenant le Président, 2 vice-présidents, un secrétaire, un membre délégué par les communes du Finistère adhérentes au syndicat et un membre délégué pour les services d'aide à domicile du Corong.

Pour rappel, lors du conseil municipal du 13 avril 2026, ont été désignés les représentants élus au sein du SIASC :

Titulaire	Suppléant
Evelyne LE GUERN	Catherine BOULANGER
Hélène GUILLEMOT	Isabelle AUFFRET
Valérie LUCAS	Fabienne RICHARD
Marie HERVE	Serge COUTELLER

Pour la désignation des représentants du collège des associations pour Carhaix, un affichage a été fait en mairie le 16 avril, et un avis est paru dans la presse afin que les associations intéressées transmettent, au plus tard le 1 mai 2026 des noms de candidats pour siéger au sein du SIASC.

La date limite des présentations des candidatures étant le 1 mai 2026, celles-ci sont présentées ce jour en conseil municipal.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de désigner :

- **4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants parmi la liste des candidats proposée par les associations et organismes concernés par les actions du syndicat.**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_57-DE

Liste proposée :

Titulaire	Suppléant
Croix Rouge – Georges LE JEUNE	Croix rouge : Sabrina LE MOAL
ASP – Sylvie YVINEC	ASP – Marie Noëlle COIGNAT
ADMR – Yveline PRIMOT	ADMR – Hervé JOURDAN
Amicale des anciens cols bleus - Daniel FAVARD	UTL – Annie SEZNEC

Après en avoir délibéré, sont nommés, à l'unanimité, les délégués représentant des associations au sein du SIASC tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 5 mai 2026

Le Maire,

Christian TROADEC



Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_57-DE